



Une nouvelle
formation dans
des iufm intégrés
aux universités

p 4-5

>> spécial
formateurs

snuipp



snuipp.fsu

infos

N° 58 >> mai 2007

Quelle formation demain ?

édito



Alors même que la campagne battait son plein pour les présidentielles, les réformes se précipitaient à l'Education Nationale. Une réécriture des programmes a été bouclée en quelques jours, en l'absence de toute concertation avec les organisations syndicales, et adoptée malgré l'opposition du Conseil Supérieur de l'Education. Rappelons nous la réflexion approfondie menée lors de l'élaboration des programmes 2002, tant du côté des chercheurs que de celui des enseignants, qui avait abouti à des programmes ambitieux pour l'Ecole. Côté formation, depuis décembre 2006, outre un nouveau cahier des charges, plusieurs IUFM ont été intégrés aux universités, souvent dans une certaine précipitation, presque toujours sans prendre le temps d'une information et d'une transparence vis à vis des personnels. À l'heure où se préparent les nouveaux plan de formation dans les IUFM, voici quelques éléments d'information et de débats, afin que chacun puisse peser dans les choix concernant la formation des enseignants de demain.

Nouveaux programmes

Le 2 avril dernier le CSE (conseil supérieur de l'éducation) a examiné, et rejeté de façon unanime, les modifications des programmes de 2002. Le SNUipp a dénoncé l'urgence dans laquelle le ministère a travaillé, laissant peu de place à la concertation, dans une période peu propice. Tout semble traduire la volonté d'intégrer les lubies d'un ministre déjà traduites par les circulaires de ces derniers mois : lecture, calcul, vocabulaire... En effet, si les orientations pédagogiques de ces modifications sont en contradiction avec l'esprit des programmes de 2002, elles sont par contre en phase avec des conceptions passéistes des apprentissages. La notion de cycle est affaiblie, au cycle 2 notamment les objectifs sont concentrés sur la classe de CP. La technique est souvent privilégiée par rapport à la compréhension,

comme dans le cas de la maîtrise de la soustraction posée. Une approche cumulative des apprentissages transparait dans les fameuses leçons de mots.

Ces modifications visent aussi à adapter les programmes au socle commun défini dans la loi Fillon. La distinction est faite entre des compétences relevant du socle commun devant être absolument acquises au cours du cycle, et d'autres travaillées au cours du cycle mais dont la maîtrise ne se fera qu'au cours du ou des cycles suivants. Parmi ces dernières, on retrouve souvent les compétences relevant d'une plus grande exigence dans la construction des savoirs ou la formation d'un esprit ouvert et critique. Ainsi par exemple: « dégager le thème d'un texte littéraire, ou présenter un album lu en le comparant à d'autres déjà abordés » n'est pas exigible. Cette modification s'accompagnera d'un livret de compétences qui sera mis en place à la rentrée 2007 et dont le contenu n'est pas encore défini.

PE2 en colère

À Niort, les PE2 ont massivement suivi l'appel à la grève le 11 avril dernier. Ils ont obtenu satisfaction sur des demandes jusque là, non prises en compte : recul de la date de remise des mémoires, évaluation progressive sur le dernier stage, réorganisation des semaines de juin, et point d'ensemble sur les validations... L'IUFM a reconnu une mauvaise anticipation. Une meilleure écoute des PE2 aurait sans doute évité l'énorme tension qui s'était installée... Le SNUipp, entre autres, était aux côtés des PE2.

La grande lessive

La première « Grande Lessive », le 25 janvier dernier a été un succès : des milliers de participants dans les écoles, crèches, collèges, lycées, bibliothèques, quartiers... L'idée est simple : durant une journée, le 4ème jeudi de septembre et de janvier, mois qui ouvrent l'année scolaire et l'année civile, il s'agit d'accrocher des oeuvres format A4 sur un fil, avec des pinces à linge (si possible en bois). « Très économe en moyens et facile à mettre en oeuvre... Son principe est fédérateur et sa résonance poétique et sociale très marquée... » Pour en savoir plus, lire l'interview de Joëlle Gontier, plasticienne, sur le site du SNUipp (www.snuipp.fr), et visiter le site : lagrandelessive.free.fr

Sommaire

pages 3
L'intégration des IUFM
au banc d'essai

page 4-5
Une nouvelle formation
au pas de charge

page 7
entretien avec
Marcel Jallet

Laissez-les grandir ici !

« *Nous sommes des enfants de sans-papiers* » : 12 filles et garçons racontent leur quotidien dans un film réalisé par un collectif de cinéastes. La peur de voir leurs parents arrêtés, la famille éclatée, le renvoi dans des pays qu'ils ne connaissent pas... « *Est-ce normal d'avoir peur quand on va à l'école ?* ». Des ateliers d'écriture, initiés par RESF, ont permis aux enfants d'échanger, et d'en écrire le texte. « *Laissez-les grandir ici !* » est projeté dans les salles de cinéma depuis le 7 mars (DVD bientôt disponibles). Pour voir le film ou signer la pétition : www.educationsansfrontieres.org



Entre ciel et terre

« *Entre ciel et terre* », édition 2007 du Concours organisé par le SNUipp en collaboration avec la BNF et France 5 a récompensé plusieurs classes pour la qualité de leurs travaux. Le premier prix, une classe découverte, a été attribué à la classe de CE2-CM1 de Marie Célerier, à l'école Pracomtal de Montélimar. Ce concours, dont le sujet prête toujours à des recherches tant artistiques que scientifiques ou littéraires, est un support idéal pour des projets menés sur plusieurs mois... Consulter le site du SNUipp.

SNUipp infos, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegg, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.44.08.69.30 / email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins - Prix du n° : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier

L'intégration des IUFM

La réforme de la formation des enseignants s'est accélérée soudainement avec l'intégration de plusieurs IUFM à l'université en début de l'année. Le ministère a fait le choix d'intégrer les IUFM un par un et non par décret général. Un groupe d'IUFM pilote a mis à plat les différents problèmes posés par le changement de statut. Les IUFM d'Aix-Marseille et de Versailles intégrés au 1er janvier 07, ont été suivis par Grenoble, Limoges et Créteil au 1er mars. Au terme de cette première étape un texte du ministère, le vademecum, fixe un cadre. Ce texte assure la pérennité des missions des IUFM, et celle des sites. Certains aspects techniques font l'objet de ce cadrage national, mais beaucoup seront traités au plan local.

École intégrée

Ce sera le nouveau statut des IUFM, comme certaines écoles d'ingénieurs. L'IUFM n'a plus d'agent comptable ni de secrétaire général. Le directeur de l'IUFM reste nommé par le ministre sur proposition du conseil de l'école intégrée, mais fonctionne avec un tiers de temps d'enseignement.

Pour les personnels enseignants existe un grand nombre de statuts (professeurs d'université, maîtres de conférence, agrégés, certifiés, professeurs d'école,...). Pour les enseignants du premier degré en IUFM coexistent de nombreuses situations, diverses au niveau des missions, du quota de service en IUFM et de la situation administrative.

Les formateurs premier degré

Le ministère confirme la place des IPEMF dans la formation, leur quotité de service est inchangée (18 h classe, 6 h IUFM, 2 h recherches personnelles et 1 h conseils). Le comptage de ces services, pas plus que la définition des missions dans l'IUFM ne sont abordés. Ils continueront donc à faire l'objet de débats localement. Les formateurs en service partagé (mi-temps école, mi-temps IUFM) ne devraient pas non plus voir leur situation remise en cause. Pour ce qui est des « temps plein », le vademecum est peu précis. La loi Fillon fixe la nécessité d'un lien avec le terrain. Le cahier des charges reconnaît cependant aux IUFM le maintien d'un noyau stable de formateurs. Rien n'exclut le maintien de tous les postes, mais rien ne le garantit, notamment pour des postes qui ne seraient pas clairement « IUFM » (détachés par l'IA en particulier). La plus grande vigilance s'impose.

La représentation des personnels

Les IUFM seront administrés par un conseil d'école composé de 40 membres. Le président du conseil est élu parmi eux. Le

conseil est constitué de représentants élus de l'IUFM et de personnalités extérieures. Le ministère fait pression pour une répartition de moitié des deux groupes, mais la loi permet une fourchette de 30 à 50 % pour les personnalités extérieures. Les formateurs sont inscrits sur les listes électorales dès lors qu'ils effectuent 50 h sur l'année. Ils sont répartis en 3 collèges distincts : professeurs d'université, maîtres de conférences et autres formateurs (notamment IPEMF). Le nombre de sièges pour chaque collège, fixé par les statuts de l'école, doit tenir compte du principe démocratique tout en respectant les règles universitaires : bien que beaucoup plus nombreux, les « autres formateurs » ne peuvent disposer que d'un nombre de siège légèrement supérieur à ceux des autres collèges. Les étudiants et stagiaires votent aussi pour élire leurs représentants. Par contre les organisations syndicales, présentes jusque là dans les CSP et CA d'IUFM, au prorata des résultats aux élections professionnelles, perdent leurs représentants dans le nouveau conseil d'école. Malgré la demande des syndicats de la FSU de revoir la question au plan national, le ministère ne s'est pas prononcé. Aucun IUFM n'a pu résoudre la question au plan local.

Au niveau de l'université intégratrice, la représentation de la nouvelle école n'est pas réglée d'avance. Elle dépend de chaque université. Certaines devront attendre leurs prochaines élections pour faire une place aux représentants de l'IUFM.

Rapport d'étape

Dans son premier rapport sur l'intégration à l'université, l'IGAENR (inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche) recommande « un pilotage renforcé, une veille attentive aux dérives possibles ». Le rapport note que « le principe de l'intégration n'est mis en cause par personne » mais que « de nouvelles questions vont surgir, la tension va s'accroître ». La complexité de l'opération nécessite, selon les auteurs, une administration centrale « plus réactive » pour maîtriser le processus. Mais la conclusion du rapport, concernant la représentation des personnels, pose problème. Elle écarte en effet la possibilité pour les syndicats d'enseignants de siéger au conseil d'école en tant que représentants des « personnels ayant vocation à bénéficier des formations dispensées par l'institut », ils posent également la question de la place des IPEMF parmi les formateurs. De plus, la recommandation de « rassurer les personnels » s'avère, en fait, inquiétante : il ne s'agit pas, en effet, de seulement rassurer, mais d'informer, d'associer les personnels aux décisions et aux choix dont dépendent à la fois la formation, et leur avenir professionnel.

Les enseignants et les élèves en difficulté

La DEPP vient de publier un rapport sur la représentation que les enseignants ont de la grande difficulté scolaire. Ce rapport résulte d'une étude élaborée par la Desco et Jean-Yves Rochex (université Paris VIII), menée en 2005-2006 auprès de 600 enseignants du premier degré maîtres de CP, CE2 et CM2, et de 1200 enseignants du second degré de six disciplines différentes (français, histoire-géographie et éducation civique, langue vivante étrangère, mathématiques, technologie, éducation physique et sportive) couvrant les quatre années de collèges. Il ressort que les enseignants situent l'origine de la grande difficulté scolaire plutôt dans l'origine sociale de l'élève que dans son individualité et considèrent le soutien individualisé, et l'aide au travail personnel comme le traitement le plus efficace. Une majorité considère que les premiers signes tangibles de la grande difficulté scolaire sont l'apathie, l'hyperactivité, ou l'agressivité. Ils insistent tous aussi sur l'efficacité d'une prévention précoce (dès la grande section de maternelle) et sur la nécessité absolue de redonner avant tout à ces élèves confiance en eux. Enfin, il est intéressant de constater que la majorité des enseignants évoquent le besoin de travailler autrement et de penser l'école différemment avec des organisations pédagogiques différentes, mais aussi des effectifs allégés.

Vous pouvez consulter ce rapport sur : media.education.gouv.fr/file/91/3/4913.pdf

Nouvelle formation... au pas de charge !

Une fois de plus, les futurs plans de formation sont préparés dans l'urgence! Après les modifications précipitées lors de la rénovation du concours, en 2005, puis la réécriture hâtive des plans de formation (instauration des stages filés en 2006), le nouveau cahier des charges impose une refonte des maquettes de formation. Et ce, alors que toutes les circulaires ne sont pas encore publiées ! Le référentiel de 10 compétences sert notamment de pivot à la future formation. Le cadrage du cahier des charges est assez souple pour laisser de grandes marges d'action aux IUFM. En effet, il ne cadre que l'organisation des stages (reprise du principe du stage en responsabilité réparti en stage filé de 30 jours sur l'année et en deux stages de trois semaines en continu, soit 27 jours). Sur les 400 heures annuelles seules 120 heures pour la maîtrise de la langue dont 50 sur l'apprentissage de la lecture, sont cadrées. Le reste est du ressort des IUFM (répartition des horaires disciplinaires, mémoire, stage de pratique accompagnée, contenu du dossier de compétences, articulation stages et formation disciplinaire...).

Nous essayons ici de faire le point sur ce dossier.

Un IUFM aux prises avec le nouveau cahier des charges

Le CNESER réuni le 16 avril a voté l'intégration de l'IUFM de l'académie de Lyon à l'Université Claude Bernard Lyon 1 avec effet au 1er juillet 07. Au même moment, cet IUFM doit rédiger un nouveau projet quadriennal et faire valider un nouveau plan de formation. Elaboré de manière à être en cohérence au plan national avec la loi d'orientation 2005, son socle commun, et le cahier des charges de décembre 2006, il prend aussi en compte la transformation de l'IUFM en école intégrée et le projet d'établissement 2007-2010. Le calendrier prévu a pris un peu de retard à cause d'un changement de recteur, mais le PDF doit être voté lors du CA du 27 avril, peut-être avec quelques amendements. S'appuyant sur le principe d'une formation d'adultes, nécessairement basée sur une individualisation, le PDF veut assurer une continuité sur l'ensemble du cursus, des années licence à l'entrée dans le métier

(T1/T2). Chacun des axes retenus est décliné en actions concrètes. Ainsi, la formation par projet et en alternance, liée à la nécessité de personnaliser les parcours, a abouti à une nouvelle définition du suivi des stagiaires, avec un groupe de 7 par formateur, lieu privilégié de l'action des IPEMF. Individualiser, mais aussi entrer dans la formation par les compétences, se traduit par le choix de doter chaque stagiaire d'un port-folio. Contenant les documents personnels du stagiaire, il doit assurer le pilotage de sa formation. Si certaines pièces pourront être extraites pour le dossier de compétences, c'est avant tout un outil de professionnalisation, qui n'entre pas dans le système classique de notation à la française, puisqu'il doit, non pas pointer les erreurs et les sanctionner, mais afficher les compétences développées au fil de la formation. Accordant une place importante aux IPEMF, l'IUFM de Lyon a

Trois questions à Dominique Sénore Directeur de cabinet, IUFM de Lyon



Dans quelles conditions s'est élaboré le plan de formation ?

Il y a d'abord eu une concertation importante. Les directeurs adjoints qui se sont chargés de ce dossier ont mis en place des procédures de rencontres, d'échanges avec les responsables de centre, des différentes instances et structures de l'IUFM. La prise en compte de contributions multiples des personnels qui ont souhaité s'associer à ce travail, a permis d'élaborer un plan de formation qui a été adopté par le CSP de l'IUFM. Ensuite, il y a le contexte : à Lyon l'écriture du nouveau plan de formation concorde avec celle du projet d'établissement, et aussi l'intégration à l'université prévue pour le mois de juillet. Cela concourt à donner un élan supplémentaire au désir d'améliorer la

formation.

Quels ont été les obstacles ?

La difficulté essentielle est l'articulation entre le projet à faire fonctionner et l'expérience du plan précédent. Il faut s'appuyer sur l'expérience acquise pour la faire fructifier. En général le reproche fait aux IUFM c'est de mettre en œuvre des « usines à gaz », de manquer de pragmatisme : il faut donc essayer de mettre en œuvre des situations de formation pertinentes. Il faut aussi réfléchir aux documents d'accompagnement pour les formateurs et les formatrices. Quand on met en place une nouveauté, le danger est que les gens pensent : « Mais on le faisait déjà avant ». Je donne volontiers l'exemple de la semaine à 4 jours pour les écoles : ce n'est

choisi de s'appuyer fortement sur la pratique accompagnée, en privilégiant des stages en discontinu pour répondre au plus près des besoins des stagiaires, notamment au fur et à mesure que se déroule le stage filé. S'appuyant sur les études qui établissent l'efficacité des enseignants formés à la recherche, l'IUFM a décidé de maintenir l'écriture du mémoire professionnel. Il en prévoit 2 types, au choix. L'un ressemble à celui qui existait jusque là, le second aura plus d'exigences universitaires au niveau scientifique, et permettra de valider des ECTS, donc d'envisager un master. Parmi les nombreux autres points du PDF, citons la formation des formateurs, voulue inter-catégorielle et interdisciplinaires, qui vise une appropriation du PDF par les formateurs, en interrogeant les pratiques. Les visites, par exemple : que veut-on mettre en place ? qu'attend-on comme posture du formateur ? Un guide pour les formateurs sera publié pour la rentrée.

L'intégration joue un rôle important dans la manière dont l'IUFM a réfléchi aux formations. Tout n'est pas achevé : la convention entre l'université Lyon 1 et le Rectorat, celle avec les autres universités de l'académie, la définition du partenariat pour la formation en T1 et T2, comme la mise au point des parcours pendant les années licence sont encore à écrire ou à affiner.

pas possible de faire la même chose en 4 jours qu'en 5. Il faut penser de nouvelles organisations, en veillant à leur cohérence.

Quelles satisfactions retirez-vous de ce travail ?

Nous sommes satisfaits d'avoir construit un plan, validé par les équipes, et de penser maintenant à sa mise en œuvre. On doit encore réfléchir à l'évaluation des compétences des stagiaires, mais aussi à l'évaluation du plan lui-même. Il y a là un travail systémique à construire, qui n'est pas simple, notamment à cause de l'écart entre le plaisir à suivre une formation, et sa véritable efficacité, que l'on voudrait immédiate, le plus souvent. Tous les personnels qui travaillent dans cet IUFM veulent vraiment former de bons professeurs, ce qui n'est pas nouveau mais s'est manifesté lors de l'élaboration du plan de formation ! On a d'ailleurs écrit que, ce moment, pour nous, est « un nouveau départ après un long chemin »

Donnez-nous du temps !

L'IUFM de Versailles, intégré depuis le 1^{er} janvier à l'Université de Cergy, a lui aussi entamé l'écriture de nouveaux plans de formation, sur la base des principes énoncés dans le cahier des charges, notamment l'alternance. Il faut à la fois adopter la culture universitaire (avec, par exemple, un calendrier semestriel), et la référence aux 10 compétences. Les départements philo et sciences humaines ont fait une proposition en 5 modules, qui, sans être calqués mécaniquement sur le référentiel, s'en inspirent largement. La même architecture a été adoptée pour les 1^{er} et 2nd degré. Ont ensuite été pris en compte les avis des départements disciplinaires, des coordinations 1^{er} et 2nd degré et des sites. Les discussions devraient s'achever au cours du mois de mai. Lorsque les statuts de l'école interne seront votés par le CA de l'université, le Conseil d'École sera constitué, avec élection d'une partie de ses membres. En juin, ce conseil pourra adopter la maquette du plan de formation.

La nouvelle organisation des stages a induit l'émergence d'un module d'"aide à la prise de fonction" plus conséquent qu'avant, prenant en compte les préoccupations de début d'année des stagiaires. Le module "la classe et les apprentissages" vise les apports didactiques et l'évalua-

tion. La connaissance de l'institution et du partenariat ressort du module "enseignement et environnement professionnel". Le mémoire ne serait pas conservé dans sa forme actuelle. La production d'un écrit, très professionnel, et véritable occasion de prise de distance, est cependant envisagée. L'évaluation des stagiaires en janvier (correspondant aux « partiels » universitaires) doit permettre la différenciation des parcours avec la possibilité de s'engager vers un écrit de type mémoire de master pour certains, et des actions de remédiation pour d'autres. Le cadrage de la préprofessionnalisation en licence, comme l'organisation des stages lors de la première et de la deuxième année d'exercice restent à définir, mais au vu du très faible volume horaire, c'est la crédibilité même de ces formations qui est en cause.

À Versailles, réunir les formateurs est particulièrement difficile du fait de facteurs géographiques (temps de transports importants), et de l'éclatement des services (beaucoup de formateurs en service partagé). Comment, alors, associer l'ensemble des formateurs à l'élaboration des plans de formation ? « Sans temps de concertation, pas d'innovation possible » nous fait remarquer Michel Nouailles, formateur EPS.

Point de vue



Le SNUipp, avec l'ensemble de la FSU, a voté contre le cahier des charges lors du CSE du mois de décembre. Cela n'a pas empêché le ministre de passer en force, comme pour les programmes récemment. La modification en profondeur des maquettes suppose de revoir l'ensemble de la cohérence de la formation, en relation avec le dossier de compétences, sur lequel on dispose encore de peu d'éléments. Le pilotage par le référentiel de compétences contient le risque d'une juxtaposition de modules disciplinaires ou transversaux. Il faut, de plus, réfléchir aux contenus dans la perspective du master. Il faut également veiller aux dispositifs de suivi des stagiaires et des modalités spécifiques en cas de difficulté. Le ministère devrait définir sous peu le cadrage de la validation par l'examen final de qualification. Les premières semaines de l'année de PE2 sont particulièrement importantes : la préparation à la prise en main de la classe doit être bien réfléchie. Les questions concernant les formateurs référent (qui ? Avec quel suivi et quelle formation ?), de formation des T1 et T2, comme des stages dès les années licence, doivent être traitées avec la plus grande vigilance.

Recrutement, formation : réforme au pas de charge : dans quel but ?

Le ministère fait la course depuis quelques mois pour boucler une réforme de la formation au pas de charge. Du coup, les textes s'élaborent à la va-vite, sans consultation sérieuse des syndicats. A la veille même du premier tour des présidentielles les services du ministère réfléchissaient à la délivrance du diplôme. IUFM intégrés ou pas, le cahier des charges sera mis en oeuvre dès l'an prochain. La formation s'articule donc autour des stages, particulièrement en PE2. Le stage filé, notamment, malgré l'absence de bilan, tout au moins au niveau du ministère, devient pérenne. S'y ajoutent les deux stages massés de 3 semaines, au cours duquel s'interrompt le stage filé. Au total, 57 jours de stage en responsabilité, et 400 heures de formation à l'IUFM. Les modalités d'évaluation, comme le choix d'un stage de pratique accompagnée, restent à définir par chaque IUFM. On sait déjà que certains IUFM prévoient par exemple l'écriture d'un mémoire, d'autres s'orientent vers d'autres types d'écrit. Certains réfléchissent autour de l'universitarisation de la formation, avec obtention de crédits en vue d'un master, mais cela ne fait pas, pour l'instant, l'objet d'un cadrage national, et va donc déboucher sur des formations très diversifiées, (régionalisées ?) . Même le rapport des IGAENR (voir page 3) préconise une harmonisa-

tion nationale à propos des ECTS. Le référentiel de compétences à acquérir est le garant, dit-on au ministère, de la qualité de formation. Pourtant chacun reconnaît qu'il est bien difficile de fixer un niveau exigible sur un nombre aussi important de compétences, alors même que les 10 compétences sont déclinées en un grand nombre de connaissances, attitudes et capacités... Le projet concernant la validation de la formation confie à un jury académique, dont ne devraient pas faire partie les formateurs, le soin d'examiner le dossier de compétences des professeurs stagiaires et de se prononcer sur leur titularisation (laquelle reste, comme précédemment de la prérogative du Recteur). Le dossier comporte : l'avis de l'autorité responsable de la formation, le C2I, les rapports de formateurs, et un avis d'IEN. En cas de difficulté, le PE2 devra soit recevoir la visite d'un IEN en classe, soit passer un entretien devant la commission. Le jury statuera alors sur son sort : titularisation, redoublement ou licenciement...

Les textes officiels :
rénovation du CRPE : arrêté du 10/05/05
cahier des charges : arrêté du 19/12/06
mise en oeuvre du cahier des charges :
circulaire du 23/02/07

Une agence... pour faire passer la pilule ?

Une agence nationale de l'évaluation de la formation des maîtres a été créée le 2 mai 2007. Elle est chargée d'expertiser les plans de formation, de formuler des avis et recommandations aux universités et au ministère, mais aussi d'évaluer la pertinence des demandes d'ouverture ou de fermetures de filières. Les 20 membres de cette commission (enseignants chercheurs, enseignants 1er et second degrés, inspecteurs, cadres du MEN et autres personnalités) sont désignés pour 3 ans. Est-ce là une façon de répondre aux craintes de voir le caractère national de la formation disparaître ? Et cela peut-il suffire à apaiser ces craintes ?

Témoignage : " Tenir jusqu'au jour de votre visite..."

Florence Breuneval est conseillère pédagogique (CPC) à Gennevilliers, dans ce nord des Haut-de-Seine, réputé difficile. Surprise d'obtenir le poste il y a 15 ans, elle garde aujourd'hui le même enthousiasme, et n'a « aucun regret ». Elle a



changé de poste pour raison familiale il y a 5 ans, mais le profil des circonscriptions où elle a travaillé est semblable : des milieux difficiles, avec des

écoles où tournent énormément de jeunes, partant vers d'autres départements d'Ile-de France, parfois la province, au bout de 2 ou 3 ans. Les priorités sont vite définies : « Suivre et aider au maximum les T1 et les T2 ! Cette année ils sont 75, dont 35 T1, et il faut rajouter les listes complémentaires, surtout ceux qui ont des postes à l'année. » Le renouvellement important est difficile à vivre pour la circonscription. Chaque T1 reçoit 3 à 4 visites. « Ils ne doivent pas se sentir abandonnés. Certains disent « on tient jusqu'au jour de votre visite. » Il faut discuter avec eux, les aider à prendre du recul, à analyser les situations, parfois recadrer des enfants ou des

parents. » Pour Florence, les jeunes débordent d'énergie : « Ils mettent un point d'honneur à gérer ces classes difficiles, sans négliger les apprentissages. Ils manquent de savoir-faire, de repères et d'outils : c'est notre rôle de les aider à réfléchir aux solutions. Au fil des visites on peaufine les demandes. » Il faut aussi aider les T2 à préparer l'inspection. Elle a le sentiment que les tâches administratives s'alourdissent. Certains dossiers prennent un temps fou : dossiers 6^{ème}, langues vivantes, recrutement de personnels aux contrats divers,... Ce qu'elle souhaite en priorité ? « Une clarification des missions des conseillers pédagogiques ! »

Pour une vraie reconnaissance des conseillers pédagogiques

Marcel JALLET

Conseiller pédagogique depuis 14 ans, Marcel Jallet exerce les fonctions de conseiller pédagogique départemental en EPS, dans les Bouches du Rhône depuis 4 ans.



Comment analysez-vous la situation des CPC cette année ?

A mon sens, elle continue à se détériorer tant sur le plan professionnel que sur le plan également de la reconnaissance. C'est un paradoxe, voici une fonction que l'on exerce après avoir passé un examen difficile, le CAFIPEMF et elle n'est nullement valorisée puisque plusieurs études ont montré que à part une NBI de 27 points, les conseillers pédagogiques fermaient la marche à échelon égal bien derrière les Maîtres formateurs, les coordonnateurs ZEP, les Zil et autres brigades, les directeurs d'école sans oublier les directeurs d'école d'application. De moins en moins de frais de déplacements sont remboursés, et de plus en plus de tâches à accomplir, car ces dernières années ont vu les missions des conseillers pédagogiques augmentées avec les PPRE, les PARE, les langues vivantes, l'ASH entre autres. Encore a-t-il fallu engager un mouvement de protestation soutenu par les syndicats pour ne pas avoir aussi à suivre les PE2. La morosité est de mise au sein des conseillers pédagogiques : beaucoup ont demandé un retour sur classe soit comme IMF, soit comme directeurs, soit tout simplement comme PE. De plus les CP spécialisés sont menacés, de-ci de-là, au bon vouloir de certains IA : des postes supprimés, des profils de postes modifiés...

Quel est votre point de vue sur la réforme de la formation ?

En ce qui concerne la formation initiale, je pense que l'alternance théorie-pratique est une bonne chose. Mais la mise en place cette année a été précipitée au détriment de la qualité. Le dispositif de stage filé doit être repensé : il est inconcevable que des PE2 puissent remplacer des T1 : ce n'est pas bien pour les enseignants, et ce n'est pas bien pour les élèves ! La notion de maître référent est à approfondir mais attention au choix de ces référents ! Elargir l'équipe de suivi va également dans le bon sens mais il faudra alors repenser la place de chacun, organiser les temps de concertation, reconnaître

comme travail supplémentaire ces temps pour certaines catégories, telle celle des Conseillers pédagogiques. Eviter par exemple de leur demander de faire à la place des maîtres formateurs le suivi des PE2, uniquement pour des raisons budgétaires. En ce qui concerne la formation continue, elle fond comme neige au soleil, surtout pour les stages en IUFM et toujours pour des raisons économiques. Je pense que l'expérimentation dans certains départements d'une formation continue de proximité redonne une posture de formateurs au CP encore faudrait-il la leur reconnaître.

Quelle place devraient avoir les CPC, selon vous, dans la formation et l'entrée dans le métier ?

Le texte de 96 était un bon texte : déjà s'y référerait pleinement serait une bonne chose. Le CP est à l'articulation de la formation initiale et continue. Allons dans ce sens et cessons de se perdre dans une multitude de tâches administratives. Si par contre, il s'avérait qu'une majorité de conseillers soit intéressée par la formation initiale, alors, au risque de me répéter, cela doit donner lieu à une reconnaissance financière.

Quelles peuvent être les perspectives d'évolution pour la fonction des CPC dans le contexte actuel ?

Hors une véritable reconnaissance de leur fonction nous ne pouvons pas être optimistes ! Cela passe par une revalorisation conséquente : l'alignement sur les DEA (qui ont le même diplôme) serait le minimum, mais ce n'est pas tout : Il faut également de la formation pour cette catégorie de personnel : une formation au CAFIPEMF, mais également une formation initiale aux gestes du métier et enfin une nécessaire formation continue ! Il faut également améliorer les conditions de travail : les frais de déplacements doivent être remboursés. Il est inconcevable de payer pour aller travailler ! Enfin il faut être doté d'un équipement performant.

La formation au centre de la réflexion

Lectures

Du 2 au 4 mai dernier s'est tenu au centre IUFM d'Arras (IUFM Nord - Pas de Calais) le 6ème colloque international de la conférence des directeurs d'IUFM autour de la question « *Qu'est ce qu'une formation professionnelle universitaire des enseignants ?* »

En cette période d'intégration des IUFM dans les universités, cette question est en effet d'actualité. Et l'on peut s'interroger sur la place qu'auront dans cette formation et éventuellement au sein de l'université, les enseignants formateurs du premier degré.

Tensions

C'est l'un des mots qui ont été le plus souvent utilisés. Tension éventuelle entre l'État employeur et l'Université, tension entre théorie et pratique, entre logique disciplinaire et logique de recherche, entre les différentes cultures professionnelles, selon l'origine des formateurs. Lors des diverses conférences et ateliers, sont apparus plusieurs incontournables de la formation professionnelle universitaire des enseignants : l'inscription de cette formation dans un cursus long qui pourrait commencer en deuxième année de licence, et se terminer à la fin de la deuxième année d'exercice, le maintien d'écrits professionnels, en particulier le mémoire qui est constitutif du travail réflexif sur la pratique et qui est un élément de reconnaissance de la formation des enseignants par la délivrance d'un master, et le développement de l'articulation entre les connaissances et les pratiques du terrain.

Que deviennent les formateurs du premier degré ?

Bernard Rey y répond en partie ; il relève le besoin d'un accompagnement pour passer du savoir scientifique reçu à sa mise en œuvre dans une pratique de terrain ; et la nécessité d'intensifier les moments de formation qui comblent l'écart entre ces deux champs. Et, dans la formation des PE, qui peut mieux que des formateurs premiers degré accompagner ce passage en permettant la transformation des savoirs issus de la recherche en savoirs professionnels associés à une pratique de terrain ? Qui peut mieux que les formateurs de terrain remettre au centre de la formation l'élève. L'élève qui, en fin de compte aura été peu évoqué pendant ce colloque, ce qui explique peut-être la position tranchée de certains stagiaires déniant à la formation « théorique » toute utilité dans leur professionnalisation.

Cependant des interrogations demeurent, pour que les formateurs de terrain remplissent ce rôle important il faut leur permettre d'avoir accès de façon régulière et efficace aux derniers résultats de la recherche, disciplinaire mais aussi du domaine des sciences humaines et sociales. Seuls des temps de formation clairement identifiés et des équipes pluricatégorielles répondront à ces besoins.

A lire aux éditions Retz, le dernier ouvrage de Paul Harris professeur de psychologie à l'université d'Harvard. L'imagination chez l'enfant Spécialiste du développement de la cognition, de l'émotion et de l'imagination, il nous emmène dans ce livre dans le monde de l'enfance et de l'imagination. Il nous montre à quel point cette dernière joue un rôle indispensable dans l'élaboration de la pensée et le développement des individus. Dans un langage accessible à tous, relatant des expériences menées avec des enfants, cet ouvrage possède en plus la qualité non négligeable d'être agréable à lire. Les anglophones curieux trouveront à la fin de l'ouvrage une bibliographie des plus complètes.



Le Kisaitou nouveau est arrivé !

Le guide administratif du SNUipp revient mis à jour accompagné de son cédérom. Textes, règlements, droits, fonctionnement des écoles, déroulement de la carrière, etc. Il est devenu un outil de référence incontournable.

Vous pouvez vous le procurer ou le commander auprès du SNUipp.

Prix 32 €

Et aussi l'actualité
des écoles en ligne sur
www.snuipp.fr